

## Inscription à l'école maternelle

### RPI Petit Palais et Cornemps – Saint Sauveur de Puynormand

Les inscriptions des enfants à l'école maternelle pour la rentrée 2017 ont commencé.

#### Prenez contact au plus vite !

Tous les enfants nés en 2014 et avant seront admis à l'école maternelle. Les enfants nés en 2015 seront inscrits sur une liste d'attente et admis à l'école si les effectifs le permettent et en fonction de leur aptitude à la vie en collectivité.

- Prenez d'abord contact avec la mairie de **Saint Sauveur de Puynormand** afin d'obtenir le certificat d'inscription pour l'année scolaire 2017-2018 ;

- Prenez ensuite un **rendez-vous avec la directrice de l'école** qui procédera à l'admission de votre enfant en téléphonant au **05 57 69 78 40** (aux heures de classe, laissez un message sur le répondeur avec vos coordonnées).

Les pièces administratives à fournir le jour du rendez-vous : certificat d'inscription délivré par la mairie, livret de famille, carnet de santé à jour (DT/ Polio).

Si vous connaissez des parents qui souhaitent faire inscrire leur enfant, merci de leur communiquer cette information.

## Gym Douce

### Nouveau à Petit Palais !

#### Mardi de 9h30 à 10h30, à la salle des fêtes

Gymnastique favorisant le renforcement postural pour un meilleur maintien corporel, travail sur l'équilibre, la mémoire, la mobilisation des articulations ...

Séances variées et adaptées à chacun.

Tout public, tout âge

Contact : Anne-Marie : 06 42 47 59 29

Emilie : 06 87 08 40 24

Jeannette : 06 30 64 93 05



## MAIRIE DE PETIT PALAIS ET CORNEMPS

106 route des Artigues de Lussac - 33570 Petit-Palais-et-Cornemps

Téléphone : **05 57 69 62 03**

### HORAIRE : Secrétariat ouvert au public

Lundi : 9h - 12h et 14h - 18h30

Mardi : 14h - 18h30

Mercredi : 9h - 12h

Jeudi : 14h - 18h30

Vendredi : 9h - 12 h et 14h - 18h30

### Congés d'été :

Fermeture du secrétariat de mairie du 14 août 2017 au 4 septembre inclus

Permanences les : jeudi 24/08 de 14h à 18h30 ; vendredi 25/08 de 9h à 12h ; mardi 29 août de 14h à 18h30 - jeudi 31 août de 14h à 18h30 ; vendredi 1<sup>er</sup> septembre de 9h à 12h

E-mail : [mairiepetitpalaiscornemps@orange.fr](mailto:mairiepetitpalaiscornemps@orange.fr)

Site web : [www.mairie-petit-palais-et-cornemps.fr](http://www.mairie-petit-palais-et-cornemps.fr)

## La MSA Gironde se mobilise pour les agriculteurs touchés par le gel.

Face à la gravité de la situation, la MSA propose un numéro dédié aux exploitants, employeurs et salariés afin d'étudier les situations au cas par cas, et mettre en place les premières mesures d'accompagnement économique, social, voire psychologique. Un interlocuteur unique dédié est donc joignable au 05 56 01 48 33 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

## Vie paroissiale

Horaires des offices religieux pendant la période estivales à Petit-Palais et Cornemps :

- 9 juillet à 10h
- 20 août à 10h
- 24 septembre à 10h

## Balade des voitures anciennes

Dimanche 15 octobre 2017

Départ de Petit-Palais et Cornemps



## Journal municipal N°20

JUIN 2017

Edité à 320 exemplaires

Directrice de la publication :

Patricia RAICHINI

Graphisme / Impression :

Caruso33 et URSELF



## Dégradation du stade



## PARCOURS DE SANTÉ

Vous avez envie de vous aérer, de faire de l'activité physique, n'hésitez pas à vous rendre à l'aire de loisirs du Pont où la commune a désormais son parcours de santé à la disposition de tous.



## SPÉCIAL ÉLAGAGE : une obligation

**La commune a procédé à l'élagage des arbres aux abords de toutes les voies communales, ce qui représente 30 km de chantier. Une partie du bois mort sera transformé en copeaux.**

**Les particuliers sont aussi concernés :**

### ELAGUER SOI-MEME ?

Le propriétaire doit réaliser les travaux sous certaines conditions bien précises.

- Aucun travail d'élagage aux abords des lignes électriques ne pourra être entrepris par le propriétaire sans accord préalable d'Enedis. En cas d'accident ou incident électrique dû au non-respect des consignes de sécurité, la responsabilité d'Enedis pourrait être dérogée.

- Enedis recommande de faire réaliser les travaux d'entretien lourds par les entreprises spécialisées. Les propriétaires ne peuvent les réaliser que s'ils remplissent les mêmes conditions. Le travail en hauteur doit impérativement être confié à du personnel qualifié et équipé pour cette tâche dangereuse et très particulière.

*Les dégâts occasionnés par les tempêtes hivernales ont montré l'importance d'un élagage régulier des arbres à proximité des lignes électriques. Plus de la moitié des incidents sur les réseaux électriques sont causés par les chutes d'arbres.*

# PETIT-PALAIS ET CORNEMPS

Bulletin municipal n°20

Juin 2017

## ÉDITORIAL

*Chères et chers administrés,*

C'est sur un spectacle de désolation que ce printemps 2017 a commencé. Dans notre appellation « Bordeaux », le maintien de valeureux exploitants, amoureux de leur profession, sera remis en question une fois de plus. Toute l'économie de notre région sera affaiblie sur plusieurs années. Dans toute la France, différents corps de métier sont en difficulté. La tâche du nouveau Président de la République sera ardue pour venir en aide à tous.

Je voudrais souligner que les incivilités reprennent de l'essor sur la commune. Il n'est certes pas facile de tomber sur les individus qui trouvent amusant de détruire les biens communaux ou d'emporter les plantes déposées auprès de la stèle du souvenir devant la mairie, mais lorsque cela se produira, je serai sans indulgence et ils seront conduits devant les tribunaux. Les bases d'une éducation au respect sont plus que jamais nécessaires.

Le PLUI, futur document d'urbanisme des 22 communes de la CDC, sera applicable début 2018. L'enquête publique aura lieu fin septembre ou début octobre et durera un mois. Les personnes ayant diverses remarques ou interrogations pourront les signifier à ce moment-là.

La fête du village se déroulera le 17 juin à l'aire de loisirs. Si vous êtes domiciliés sur la commune de Petit Palais et Cornemps, le Conseil Municipal a décidé de vous offrir une réduction pour le repas. Vous devez vous inscrire avant le 14 juin au 07 84 12 86 45 ou au 05 57 69 72 87. C'est avec plaisir que je vous retrouverai pour cette soirée festive.

Je vous souhaite de passer un bel été et de bonnes vacances.

Le Maire, Patricia Raichini.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, Enedis engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. Coût moyen des dégâts à la charge des propriétaires : 6.000€

Conseil n°1 : Aux abords des vignes, plantez dans le respect des distances.  
Conseil n°2 : Vérifiez auprès de votre assureur que votre responsabilité civile est bien couverte par votre contrat en cas de dommages susceptibles d'être causés par les arbres situés sur votre propriété.

## Budget 2017

### AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2016

Résultat de l'exercice	excédent :	85 733,53 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent :	252 944,48 €
Résultat de clôture à affecter	excédent :	338 678,01 €
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	déficit :	65 258,31 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent :	54 546,16 €
Résultat de clôture	déficit :	10 712,15 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		38 780,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		0
Solde des restes à réaliser		38 780,00 €
Besoin réel de financement		49 492,15 €
Excédent reporté à la section de fonctionnement		289 185,86 €

### VOTE DES TAXES 2017

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition de l'année 2017 des taxes directes locales :

Taxe d'habitation :	12,43 %
Taxe Foncière Bâti :	12,70 %
Taxe Foncière Non Bâti :	38,10 %
Pour un produit attendu de	134 966,00 €

### VOTE DU BUDGET UNIQUE 2017

La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 752 944,86 €

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 242 092,15 €

#### Principales prévisions pour l'année 2017 :

- Accessibilité des 3 cimetières
- Acquisition de matériel informatique pour le secrétariat
- Travaux de voirie sur diverses voies communales
- Acquisition de panneaux signalétiques
- Remplacement des commandes concernant l'Eclairage Public.

**Le budget est voté à l'unanimité.**

## TERRAIN de FOOT

Tout le monde sait qu'il a fallu refaire le stade après la cérémonie officielle lors de l'accident du bus. Cependant l'entreprise retenue n'a pas fait son travail correctement et, suite à une faillite, aucun recours n'a été possible. Pour que notre équipe puisse y rejouer, il faut une remise en état, ce qui explique à nouveau les travaux.

## Informations :

### SIETAVI

Une réunion publique a eu lieu le jeudi 9 Mars 2017 à 19h dans la salle polyvalente Gaston COURRET à Petit-Palais et Cornemps. Le Sietavi en tant que structure opérationnelle de gestion des milieux aquatiques sur notre territoire nous a présenté :

- L'état des lieux et le diagnostic effectué par le bureau d'étude SEGI, du bassin versant du PALAIS ;
- Les actions et travaux qui seront mis en œuvre sur ce cours d'eau pendant l'année 2017

### ZERO PHYTO

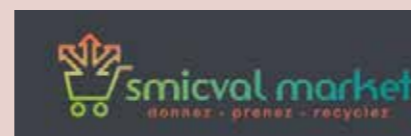
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les produits phytosanitaires sont interdits à l'usage des collectivités. Pour faciliter l'entretien des lieux publics, la commune doit envisager de nouvelles pratiques. Si vous constatez un peu plus d'herbe dans les massifs ou les cimetières soyez compréhensifs.

### SMICVAL Market

Donnez, prenez, recyclez ...  
Tout est fait pour éviter de jeter pour l'enfouissement

- des objets que l'on peut donner ou prendre comme dans un magasin ;
- des matériaux à donner ou à prendre.

Contact et renseignements :  
SMICVAL Market, 8 chemin de Videau – 33870 VAYRES  
Tél. : 05 57 84 74 00



## Vie associative

### 2 associations en sommeil reprennent de l'activité :

« **Mémoire, Histoire et Patrimoine** » avec un nouveau bureau :

Mme TISSERAND Hélène – présidente  
Mme DULUC Josette – vice-présidente  
M. BORDAS Christian – secrétaire  
M. PASQUALE Patrick – trésorier

### « Le Cercle de l'amitié »

Après un an et demi de sommeil, suite au terrible accident de bus à Puisseguin, un nouveau bureau vient d'être créé et une modification du nom du Club du 3<sup>ème</sup> Age a été décidée. Il s'appelle désormais « Le club de l'Amitié ».

Mme HUCHET Pierrette – Présidente    Mme VEYSSIERE Fabienne – Vice-présidente  
Mme DECAUZE Michèle – Secrétaire    Mme MALLET Raymonde – Secrétaire adjoint  
Mme TISSERAND Hélène – Trésorière    Mme BEAU Christiane – Trésorière adjoint

N'hésitez pas à rejoindre le groupe chaque 1<sup>er</sup> mardi du mois afin de passer un agréable moment.

Le club est ouvert aux personnes retraitées ou non, âgées d'au moins 60 ans.

### Les Petits Pas du Palais

#### Les Petits Pas du Palais ont marché chez les Bretons

Pour la seconde grande sortie de plusieurs jours organisée par l'association « Les Petits Pas du Palais », la destination était la Bretagne, et plus particulièrement, le Golfe du Morbihan.

Au cours de la première marche, les 35 marcheurs ont longé la Pointe du Blaire.

Le lendemain, destination l'Île aux Moines. Lundi matin, les membres de l'association ont fait la marche du Moulin de Pomper à l'embarcadère de Port Blanc. A l'arrivée, le restaurant La Vigie les attendait avec assiette de crustacés, plat de poissons, trois desserts bretons et bien sûr, du cidre.

Un agréable séjour de trois jours pour 35 personnes dans la bonne humeur, l'amitié et le partage.

Le club de marche continue ses activités jusqu'à la première semaine de juillet, tous les jeudis après-midi et un samedi après-midi sur deux (le 24 juin sortie toute la journée à l'étang d'Hourtin). Les activités du club de marche reprendront dès le jeudi 7 septembre puis le samedi 9 septembre après-midi.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le 05 57 69 66 86 ou 05 57 69 71 54.



## DIVAGATION des Animaux

Malgré tout le respect que nous avons pour les animaux de compagnie, chaque propriétaire doit en assumer la responsabilité. Notamment il doit veiller à ce que l'animal ne puisse s'échapper, sous peine d'amende.

La divagation des animaux est interdite par arrêté municipal



## Bilan d'activité du Chenil du Libournais pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Encore plus d'animaux sont abandonnés et recueillis. 447 chiens errants recueillis et 25 chiens abandonnés soit un total de 472 chiens abandonnés soit un total de 472 chiens.

Pour PETIT PALAIS et CORNEMPS c'est 17 chiens.

Pour les chats errants : 94 et 9 abandons soit 103 chats recueillis.

Ce qui résulte :

- 53 euthanasies
- 5 adoptions
- 18 décès

- 3 repris par leur propriétaire

Concernant les chats, très peu de chats sont adoptés d'où la décision de procéder à l'euthanasie.

Pour éviter la mort de ces animaux que vous ne souhaitez pas garder, pensez à prendre rendez-vous chez le vétérinaire pour la stérilisation des reproducteurs.